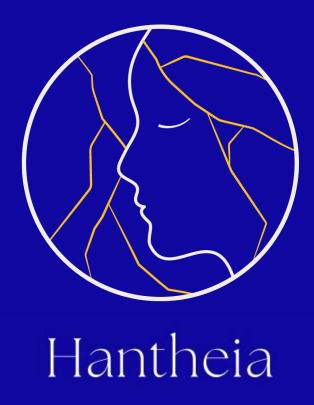


Catalogue Entreprises et services publics

2026

Informer Accompagner Coconstruire



Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter :

contact@hantheia.com

01 89 70 56 04

Nos conditions générales sont disponibles sur notre site :

www.hantheia.fr



Sommaire

<u>Edito</u>	4
Notre équipe	6
Entreprises et services publics	9
<u>Formations</u>	10
Soutien à la résolution de difficultés	14



Édito

Clara est passionnée de lecture, elle est aphasique et aimerait entrer en communication avec la bibliothécaire de sa ville. Jean a 91 ans, il vient d'arriver en maison de retraite et souhaite continuer à boire son verre de cidre le soir comme il en avait l'habitude chez lui. Ismaël et Louise sont amoureux, ils vivent en foyer de vie et ont besoin d'être accompagnés pour partager une intimité. Sarah est chef de projet dans une start up, elle est dyslexique et hésite à en parler avec sa manageuse. Moussa vit dans un habitat inclusif, il aimerait passer son permis de conduire comme ses amis.

La loi en France définit les contours de la vulnérabilité et garantit également le respect des droits des personnes en situation de handicap. Les organisations internationales, les instances exécutives, les autorités publiques, toutes prônent, l'inclusion, l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes concernées. Les principes sont posés.

Qu'en est il dans la réalité, dans le quotidien d'un établissement ou service médicosocial, d'une entreprise, d'un service public?

La bibliothécaire qui accueille Clara est démunie face à son trouble du langage. Les soignants qui accompagnent Jean ont des réticences quant à la consommation d'alcool. Les professionnels qui travaillent avec Ismaël et Louise sont divisés sur l'attitude à adopter face aux désirs exprimés par le couple. La manageuse de Sarah connaît mal la dyslexie et les solutions qui existent. L'éducateur référent de Moussa aimerait le protéger d'une déception et n'envisage pas sereinement de l'accompagner dans ses démarches pour passer le permis.

Un fossé demeure donc, entre principes et réalités. Il existe des leviers du côté de l'innovation organisationnelle. Pour embarquer tous les acteurs, cela doit s'accompagner d'une évolution des pratiques sur le terrain.



Comment faire cela?

En utilisant une approche par les droits. Elle permet d'harmoniser la réalité avec les grands principes. En informant les personnes concernées et les professionnels qui les accompagnent de leurs droits et des mesures de protection. En permettant de résoudre la question de la responsabilité professionnelle. En formant les managers aux dispositions existantes pour l'emploi d'une personne en situation de handicap. En sensibilisant les agents des établissements recevant du public aux exigences légales en termes d'inclusion.

En utilisant une approche par l'humain. En libérant la parole des personnes concernées. En prenant soin de ceux qui prennent soin, aidants et professionnels. En transformant les craintes, peurs et réticences en prises de conscience des enjeux humains. En sensibilisant à la vision capacitaire. En posant des mots, en expliquant ce qu'est le handicap, la vulnérabilité. En favorisant la communication entre tous les acteurs.

C'est pour cela qu'Hantheia propose de mettre à votre service une double compétence : celle d'une juriste en droit du handicap et celle d'une soignante experte de la relation d'accompagnement. Par ses actions de formation et de soutien à la résolution de difficultés, Hantheia œuvre à la traduction des grands principes en réalités concrètes sur le terrain.

Notre valeur phare : la coconstruction, qui n'est autre que notre méthode de travail. C'est en réunissant tous les acteurs concernés, en libérant la parole de chacune et chacun, en favorisant l'écoute mutuelle, que nos actions de formation et d'accompagnement sont conçues.

Nous croyons que former c'est apporter à toutes et tous la connaissance. Nous croyons que coconstruire c'est permettre à chacune et chacun d'exercer son pouvoir d'agir au sein du collectif.

Nous croyons qu'en transformant nos quotidiens aujourd'hui, nous construisons ensemble le monde de demain.



Notre équipe





Faustine Lalle est juriste en droit du handicap et formatrice

Elle forme les professionnels et informe les personnes concernées de leurs droits.

Elle a dirigé la première permanence juridique 100% accessible et gratuite pour les personnes en situation de handicap et aidants. Aménagements du poste de travail, violences sexuelles, responsabilité des professionnels, etc. Les sujets relatifs aux problématiques en établissements médico-sociaux et en entreprise lui étaient posés quotidiennement.

Elle a notamment été directrice juridique de l'association Droit Pluriel.

Elle nourrit son parcours professionnel de son expérience de personne en situation de handicap invisible.

Un petit truc en plus : Faustine peut s'exprimer en langue des signes française et est famille d'accueil de chiens d'assistance de personnes en situation de handicap.





Tiphaine Pericard est soignante, formatrice et consultante

Elle a développé une expertise dans la relation de soin et d'accompagnement des personnes vulnérables en tant qu'orthophoniste sur le terrain pendant 20 ans, notamment dans les établissements médico-sociaux.

Elle est diplômée du MBA « Direction de structures de santé et de solidarité » de l'ILV.

Elle est une actrice engagée dans les projets de transformation des institutions dans le champ médico-social en collaboration avec des experts d'usage et contribue à des actions de formation luttant contre la maltraitance et favorisant la bientraitance dans les secteurs sanitaire et médico-social.

Elle promeut dans ses actions la vision capacitaire de la personne accompagnée et la coconstruction.

Un petit truc en plus : Tiphaine s'appuie sur une expérience de développement personnel intégrant la psychanalyse, les neurosciences et les médecines douces.



Entreprises et services publics

La loi du 10 juillet 1987 impose aux entreprises de plus de 20 salariés d'employer au minimum 6% de travailleurs en situation de handicap, c'est l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

La loi du 11 février 2005 oblige les établissements recevant du public (ERP) à se rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si les obligations sont claires et opposables en théorie, la réalité n'est pas toujours conforme, loin s'en faut.

Les difficultés rencontrées sur le terrain ne sont pas imputables à un seul manque de volonté. La méconnaissance, des situations multiples de handicap, des solutions possibles et simples en termes de communication, des ressources et possibilités d'aménagement au travail, est avant tout responsable de points de blocage, de peurs et d'incompréhensions.

Il nous semble donc essentiel de commencer par informer, à la fois sur ce qu'est le handicap et sur ce qui existe en termes de compensation. Il convient aussi de réfléchir à la posture de chacune et chacun, manager, collègue, agent d'accueil. Enfin, il est essentiel d'être au fait des obligations légales.

Que vous soyez une entreprise qui compte dans ses équipes un ou des salariés en situation de handicap ou un ERP, nous vous accompagnons dans les problématiques que vous rencontrez. Pour cela, nous vous proposons de choisir entre deux modalités d'intervention : la formation et le soutien à la résolution de difficultés.



Formations

Nos formations ont toutes un socle commun:

- l'accessibilité : vous pouvez indiquer vos besoins en termes d'accessibilité à l'adresse contact@hantheia.com ou au 01 89 70 56 04;
- l'évaluation : une évaluation à chaud est effectuée sur les objectifs de la formation, enrichis par les objectifs des stagiaires exprimés en début de session. Une évaluation à froid portera sur la méthode, les outils et les remarques libres. Ces évaluations sont réalisées à l'aide de deux questionnaires;
- les modalités et délais d'accès : vous pouvez nous contacter à contact@hantheia.com ou au 01 89 70 56 04.



Nos formations se déclinent en deux formules au choix.

Formule découverte

Public cible : personnes en situation de handicap, personnes occupant des fonctions d'encadrement ou de direction, personnes accueillant du public en situation de handicap.

Moyens humains : deux formatrices, une juriste spécialisée en droit du handicap et une soignante experte en bientraitance.

Lieu : sur site Durée : 3h00 Tarif : 1 200€ TTC

Formule classique

Public cible : personnes en situation de handicap, personnes occupant des fonctions d'encadrement ou de direction, personnes accueillant du public en situation de handicap.

Moyens humains : deux formatrices, une juriste spécialisée en droit du handicap et une soignante experte en bientraitance.

Lieu : sur site Durée : 7h00

Tarif:1800€ TTC

Nous nous adaptons à vos besoins, contactez-nous pour personnaliser la formule de votre choix.



L'accueil d'une personne en situation de handicap

Contenu

- présentation générale du handicap : histoire, typologie et évolutions
- le handicap moteur : connaître les bonnes pratiques d'accueil et les obligations légales d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)
- le handicap auditif : savoir identifier les moyens de communication adéquats (langue des signes française, langage écrit, lecture labiale, etc.)
- le handicap visuel : savoir guider une personne aveugle, accueillir le chien guide et connaître les moyens de communication (braille, numérique, etc.)
- le handicap cognitif (trouble du spectre autistique, trouble du déficit de l'attention, troubles dys, troubles du langage oral) : savoir comment adapter l'environnement et les échanges en fonction des besoins
- le handicap psychique : apprendre à gérer l'accueil d'une personne en crise ou ayant des troubles du comportement
- le handicap mental : savoir bien utiliser le Français Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Méthodes

- transmission des connaissances théoriques
- mises en situation et jeux de rôles
- ateliers pratiques avec manipulation d'outils concrets

Objectifs

- connaître les différentes situations de handicap
- savoir adapter de façon concrète l'accueil proposé en fonction des besoins de la personne
- se sentir plus à l'aise dans l'accueil de personnes en situation de handicap

Nous nous adaptons à vos attentes, contactez-nous pour personnaliser le contenu.



Travailler avec une personne en situation de handicap

Contenu

- réfléchir la relation professionnelle
- une meilleure compréhension de la situation de handicap
- la posture du manager face à l'équipe
- la valorisation des compétences : vision capacitaire et complémentarité des savoir-faire au sein d'une équipe
- s'approprier les connaissances en droit
- le statut de travailleur handicapé et ses conséquences
- le cadre juridique des aménagements au travail : les financements, les démarches, les obligations ou non
- handicap et confidentialité : ce qui peut être dit ou non à l'équipe

Méthodes

- transmission des connaissances théoriques
- résolution de cas pratiques proposés par les stagiaires et les formatrices
- mises en situation et jeux de rôles

Objectifs

- acquérir les connaissances utiles sur le handicap
- maîtriser les contours des obligations de l'employeur
- favoriser un fonctionnement d'équipe fluide

Nous nous adaptons à vos attentes, contactez-nous pour personnaliser le contenu.



Soutien à la résolution de difficultés

Au quotidien dans les entreprises et services publics, des situations problématiques en lien avec le handicap ou la vulnérabilité surviennent. Face à leur complexité ou à leur récurrence, les managers, salariés et agents peuvent avoir besoin de soutien. C'est précisément dans ce contexte que nous vous proposons d'intervenir.

Ces difficultés, crises et conflits peuvent correspondre aux cas suivants :

- méconnaissance du handicap et de ses implications dans le travail ;
- tensions entre collègues au sein d'une équipe et/ou dans les relations hiérarchiques, liées à la situation de handicap ou de vulnérabilité;
- prépondérance de la vision déficitaire du handicap.

Deux consultantes interviennent pour vous accompagner. L'expertise proposée est double :

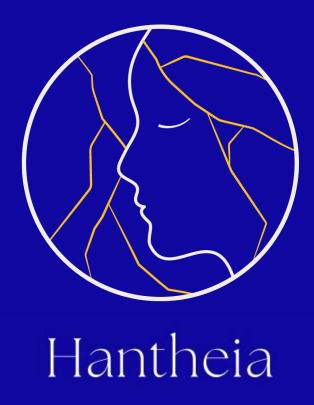
- expertise juridique qui communique les informations en droit ;
- expertise en bientraitance qui propose des applications concrètes à travers la médiation et la communication.

Notre méthodologie implique les étapes suivantes :

- présentation de la situation problématique lors d'un échange de 30 minutes par téléphone ou en visioconférence pour définir le périmètre de la demande, les besoins et les attentes;
- proposition d'un plan d'intervention contenant objet et contours de la mission, délai de réalisation (calendrier), moyens mobilisés et coût de la prestation ;
- à réception du devis signé, mise en place du protocole ;
- restitution orale et envoi d'une note de synthèse.

Pour plus de renseignements, modalités et tarifs, contactez-nous : contact@hantheia.com ou 01 89 70 56 04.

AVERTISSEMENT : Notre réponse appuyée sur une double expertise ne se substitue pas à une consultation juridique dispensée par un avocat-conseil.



Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter :

contact@hantheia.com

01 89 70 56 04

Nos conditions générales sont disponibles sur notre site :

www.hantheia.fr